

Le 15 janvier 2018

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUINZIÈME jour du mois de JANVIER de l'an deux mille DIX-HUIT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Mary Cartmel et Louise Hébert ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Pierre Martineau et Andrew Retchless.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Caroline Rioux, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

18-01-021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 11.8 : Congrès de la COMBEQ.

ADOPTÉE

18-01-022

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu*

QUE les procès-verbaux du 4 et du 11 décembre 2017 ainsi que celui du 8 janvier 2018 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

- **Dossiers économiques** : une tournée des municipalités pour donner des informations sur les services offerts est offerte à celles qui en feront la demande. Comme l'année passée, un conseiller se déplacera directement à la municipalité pour faire sa présentation aux maires et conseillers municipaux et répondre aux questions.
- Entente de partenariat avec la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec). Elle offre entre autres, un service de scénarisation visant à aider les exploitants, gestionnaires et promoteurs à atteindre le niveau de classement (étoiles, soleils, etc.) recherché et à mieux cibler leurs investissements de façon à répondre aux critères de classification de l'organisme. Plusieurs entreprises de la MRC pourraient aussi par la suite bénéficier d'un tel accompagnement afin de dynamiser leurs établissements en hébergement touristique.
- **Comité culturel** : un appel de candidatures pour siéger sur le comité (4 personnes). Notre agente de développement a avisé les groupes potentiels.

➤ **Développement durable :**

Gestion des eaux de pluie

Un projet d'accompagnement sera proposé aux municipalités en 2018. Les services du COGESAF ont été retenus pour outiller les municipalités qui souhaitent réaliser un diagnostic et identifier des pistes des solutions à intégrer aux règlements et activités municipales. Une rencontre d'information aura lieu le 28 février.

Étude de la vulnérabilité des puits situés en zone inondable

La MRC collaborera à un projet de recherche coordonné par la direction de la santé publique du CIUSS de l'Estrie-CHUS, qui vise à identifier et sensibiliser les propriétaires des risques associés aux puits privés situés en zone inondable.

➤ **Sécurité publique :**

Le préfet a rencontré le ministre Coiteux le matin même du 13 déc. Suite au renouvellement de la convention collective on nous annonce que les coûts vont passer de 294M\$ à 336M\$. On devrait recevoir notre facture avant Noël (datée du 20 décembre, reçue le 3 janvier 2018)

Les municipalités ne font pas partie des négociations, la FQM et l'UMQ font des pressions pour que les méthodes de calcul soient revues.

➤ **Administration:**

Programme RénoRégion :

Le seuil d'admissibilité passe de 100,000\$ à 115,000\$ (terrain exclus) à compter d'avril 2018.

Pour l'année 2017-2018, la MRC dispose d'une enveloppe de 160 000\$ pour ce programme.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une personne demande des précisions sur la question de la gestion des eaux de pluie en lien avec la MRC.

Une autre demande un suivi quant à la problématique des nombreux codes postaux sur le territoire.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de décembre 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de décembre 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il n'y a pas eu de rencontre du CCU au mois de décembre 2017

18-01-023

8.4 Renouveaulement de l'adhésion des inspecteurs en bâtiment et environnement à la COMBEQ

ATTENDU QUE le conseil souhaite renouveler l'adhésion des inspecteurs en bâtiments et en environnement pour l'année 2018 à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (ci-après nommé COMBEQ);

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil renouvelle l'adhésion de Dominic Gauthier et de Pierre Simard à la COMBEQ pour l'année 2018, au montant de 375 \$ et de 225 \$ (deuxième membre) plus les taxes applicables. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire 02 61001 494.

ADOPTÉE

8.5 Règlement 411-2018 abrogeant et remplaçant les règlements 355-2014 et 396-2016 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead – Avis de motion

La conseiller Jean DesRosiers donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 411-2018 abrogeant et remplaçant les règlements 355-2014 et 396-2016 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead, sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'abroger et de remplacer les règlements no 355-2014 et 396-2016 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead.

La mairesse en fait aussi la présentation.

9. ENVIRONNEMENT

18-01-024

9.1 Formation pour l'inspecteur en environnement

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le conseil l'inspecteur en environnement, M. Pierre Simard à assister aux formations suivantes offertes par la COMBEQ :

- 14 et 15 mars 2018 à Bromont : Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R22), au montant de 550\$ plus les taxes applicables;
- 25 avril 2018 à Sorel-Tracy : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, au montant de 294.80\$ plus les taxes applicables.

QUE toutes les dépenses reliées à l'hébergement, les repas, stationnement et frais de déplacement soient remboursés sous réserves des pièces justificatives et en conformité avec le manuel de l'employé à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

18-01-025

10.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Canton de Stanstead a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu**

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

18-01-026

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de décembre 2017 et janvier 2018, et autorise la directrice générale par intérim à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 168 132.89 \$
Total des comptes à payer: 90 556.78 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de décembre 2017, pour un montant de 62 101.22\$.

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 474.76\$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 6 527.57\$
- Rapport du chef pompier 2 588.52\$

18-01-027

11.3 Renouvellement des assurances avec la MMQ

ATTENDU QUE la police d'assurance de la municipalité doit être renouvelée pour l'année 2018;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le conseil renouvelle la police d'assurance avec la MMQ pour un montant de 20 267 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2018.

QUE le montant soit approprié à même les postes budgétaires concernés selon la répartition établie dans les prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

18-01-028

11.4 Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ

ATTENDU QUE le conseil souhaite renouveler l'adhésion de la directrice générale pour l'année 2018 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après ADMQ);

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil renouvelle l'adhésion de la directrice générale pour l'année 2018 à l'ADMQ, au coût de 450 \$ taxes en sus ainsi que pour l'assurance au montant de 348 \$ incluant les taxes. Le montant de la dépense sera approprié au poste budgétaire no 02 13000 494.

ADOPTÉE

11.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la

dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, et ceux qui ne l'ont pas fait;

Les membres suivants ont déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire:

- Francine Caron Markwell
- Mary Cartmel
- Louise Hébert
- Jean DesRosiers
- Christian Laporte
- Pierre Martineau
- Andrew Retchless

Le relevé sera acheminé au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire à la Direction régionale de l'Estrie.

18-01-029

11.6 Destruction de certaines archives municipales

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

***Il est proposé par le conseiller Mary Cartmel
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 17 novembre 2017 et autorise la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

11.7 Présentation du règlement de taxation portant le numéro 410-2017

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le règlement portant le numéro 410-2017 adopté lors de la séance du conseil du 11 décembre 2017 établissant les taux de taxation est présenté.

18-01-030

11.8 Diverses demandes de dons

ATTENDU QUE le conseil désire statuer sur les différentes demandes de dons reçues;

ATTENDU QUE les octrois ont été discutés et convenus lors de l'étude budgétaire;

***Il est proposé par la conseillère Louise Hébert
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil accorde les montants suivants aux organismes ayant fait une demande, ci-dessous décrits, pour l'année 2018;

Fondation de l'Hôpital de Magog	2 000 \$
Fondation du CHUS	500 \$

Phelps Aide	500 \$
CAB Redicker	700 \$
Aube Lumière	500 \$
Le Pont	300 \$
Centre de santé de la vallée Massawippi	500 \$
Memphrémagog Conservation Inc.	2 000 \$
Société de conservation du Lac Lovering	2 000 \$
Association communautaire du Canton de Stanstead	7 000 \$
Association communautaire de Georgeville	10 000 \$
Société d'agriculture de Stanstead	70 \$
Parc Weir	1 500 \$
Conseil sports et loisirs de l'Estrie	70 \$
Association des artistes de Georgeville	1 500 \$
Société Historique de Stanstead	1 000 \$
Princess Elizabeth School	300 \$
Sentier nature Tomifobia	500 \$
Hans droits	200 \$
Studio Georgeville	750 \$
La Bibliothèque et Salle d'opéra Haskell	1 000 \$

QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 19000 996, 02 47000 996, 02 70120 996, 02 70150 996, 02 70190 996 et 02 70230 996.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de décembre 2017 est déposé aux membres du conseil.

18-01-031

13.2 Ratification de paiement du bonus aux pompiers et du taux salarial pour la prévention pour l'année 2017

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu*

QUE le conseil ratifie le paiement du bonus lié aux présences des pompiers aux pratiques pour l'année 2017 au montant de 6 000\$, réparti selon le descriptif préparé par le chef pompier.

QUE le conseil ratifie le paiement des heures effectuées en 2017 pour la prévention au taux horaire de 30\$/hr.

QUE le conseil entamera une révision des conditions liées à la prévention pour la présente année 2018 et les suivantes.

ADOPTÉE

18-01-032

13.3 Adoption du budget 2018 – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré de l'ordre 1 305 632.03 \$;

ATTENDUE QUE la quote-part pour l'année 2018 de la municipalité du Canton de Stanstead est de 187 376\$;

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers*

Il est résolu

QUE le conseil adopte le budget de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est tel que présenté.

ADOPTÉE

18-01-033

13.4 Adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est à la Régie intermunicipale de prévention incendie Memphrémagog Est (Régie incendie de l'Est)

ATTENDUE QU'une entente intermunicipale a été conclue entre les 8 municipalités du secteur Est du Lac Memphrémagog pour la création de la Régie de prévention incendie Memphrémagog Est;

ATTENDUE QUE la municipalité du Canton de Stanstead a adhéré à cette entente en 2017;

ATTENDUE QUE l'entente intermunicipale prévoit les dispositions pour l'adhésion de toute autre municipalité et qu'une de ces dispositions nécessite le consentement unanime des municipalités faisant déjà partie de l'entente;

ATTENDUE QUE les municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est ont fait parvenir une résolution à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est indiquant leur intention de se joindre à cette entente intermunicipale;

ATTENDUE QUE la Régie incendie de l'Est demande aux municipalités faisant partie de l'entente de consentir à l'adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead consente à l'adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est à l'entente intermunicipale concernant la prévention et la protection incendie de la Régie incendie de l'Est et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à ladite Régie.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

18-01-034

14.1 Remboursement des frais d'adhésion de la Bibliothèque Memphrémagog

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le Conseil rembourse la surtaxe assumée par les contribuables du Canton de Stanstead jusqu'à concurrence de 50% sur présentation des pièces justificatives.

QUE la résolution 2009-12-809 soit et est abrogée.

ADOPTÉ

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne suggère la mise en place et l'application d'un code de bonne conduite pour la tenue des assemblées du conseil.

Un citoyen exprime son inquiétude sur l'avenir de l'église anglicane de Fitch Bay.

18-01-035

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Retchless, il est 20hh08.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Mme Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim